

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Comment faire progresser la prévention ?

### INTÉGRER UN PLAN D'ACTION NATIONAL DE PRÉVENTION AU PLAN RÉGIONAL

**Comment parvenir à articuler le programme annuel de prévention régional avec la politique nationale de prévention de l'Inserm ?**

#### 1 Qu'est-ce qu'un programme de prévention régional ?

Cela consiste à définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre et de moyens à mobiliser pour y parvenir. Ce programme est réalisé chaque année et constitue une démarche essentielle pour répondre aux problématiques régionales de prévention des risques et santé au travail. L'objectif est de coordonner la prévention au niveau de chaque délégation régionale et de définir un programme d'actions réalistes et réalisables.

#### 2 Comment construire le programme annuel de prévention régional ?

Le programme d'actions annuel de prévention du ministère, ainsi que le programme national du bureau de la coordination de la prévention des risques de l'Inserm vont indiquer les grandes orientations stratégiques.

Sur le plan régional, il faudra adapter le programme en l'orientant vers des objectifs opérationnels adaptés au contexte local. La définition des actions dépend des informations remontées via différentes sources :

- les réunions entre assistants de prévention et personnes compétentes en radioprotection ;
- les conseils délivrés tout au long de l'année par le conseiller de prévention ;
- la synthèse des observations inscrites au registre santé et sécurité au travail des laboratoires ;
- les informations provenant de la gestion du patrimoine immobilier ;
- les informations provenant des services concourant à la prévention et la santé du personnel (bilan annuel des services de médecine de prévention, bilan des accidents de service et maladies professionnelles, bilan de la cellule de veille sociale...).

#### 3 Quels sont les éléments nécessaires à la bonne réalisation du programme annuel de prévention régional ?

Il est important de dégager des actions prioritaires en respectant la méthodologie suivante :

- identifier au niveau national ou ministériel les actions qui demandent un levier d'action régional pour leur mise en œuvre ;
- travailler de manière collégiale à la définition des actions (délégué régional, responsable ressources humaines, responsable patrimoine immobilier, médecin de prévention, membres du Comité Spécial d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSHSCT), conseiller de prévention) ;
- ne pas perdre de vue les spécificités régionales ;
- rattacher au plan d'actions des objectifs opérationnels précis et facilement mesurables pour vérifier leur réalisation. ●

Adrien Vinatier

#### PROGRAMME DE MANAGEMENT 2017 EN RÉGION PACA ET CORSE

**Le programme s'est articulé autour des sept axes stratégiques suivants :**

- Axe 1 : Améliorer les dispositifs organisationnels et les outils d'évaluation de la santé et sécurité au travail au sein de la DR Inserm PACA et Corse
- Axe 2 : Prévenir les risques spécifiques des structures de recherche
- Axe 3 : Développer la visibilité et l'action du CSHSCT
- Axe 4 : Développer le suivi des incidents et accidents dans une démarche d'amélioration
- Axe 5 : Prévenir les risques psychosociaux
- Axe 6 : Animer les réseaux prévention autour de la politique prévention Inserm
- Axe 7 : Améliorer la sécurité et les conditions de travail des bâtiments Inserm et hébergeurs, des installations et équipements.

Ainsi, par exemple, dans le cadre du troisième axe stratégique, les actions suivantes ont été menées :

- diffuser auprès des unités mixtes de recherche et de service une plaquette de présentation du CSHSCT,
- assurer au minimum trois visites d'unités mixtes de recherche / unités de service par le CSHSCT sur l'année 2017,
- terminer la formation réglementaire de 5 jours des membres du CSHSCT.

Ces actions sont précises, mesurables et directement rattachées aux axes stratégiques régionaux qui découlent eux-mêmes des grandes orientations du ministère et de l'Inserm.